



Dur d'être non fumeur en prison

Rubrique : actualités - Date : mardi 9 janvier 2007

« **Dur d'être non fumeur en prison** » titre LE PARISIEN de lundi qui indique que l'interdiction totale de fumer ne s'appliquera pas en prison car il s'agit d'un « domicile contraint » exclu du décret. Estimant que « le chemin sera sans doute très long avant que ça ne change », le journal fait état du cas, révélé par l'Observatoire international des prison, d'un détenu, non fumeur de 69 ans, incarcéré à Fresnes qui a dû partager sa cellule de 9m² avec un fumeur alors qu'il disposait d'un certificat médical spécifiant qu'il devait être placé dans une cellule sans tabac. Le journal qui relève qu'après avoir présenté son certificat il connaîtra six jours de répit mais devra très vite cohabiter avec un nouveau fumeur, précise qu'il alertera son médecin et saisira son avocat mais qu'il devra attendre encore une semaine avant de bénéficier d'une cellule individuelle. D'après la direction de Fresnes, « il était impossible en raison du surencombrement de la maison d'arrêt de pratiquer pour chaque personne qui le souhaite l'encellulement individuel ». Selon L'OIP « une étude a montré que quatre entrants sur cinq » sont fumeurs « c'est trois fois plus que dans la population générale ». Le Parisien observe que seulement 5% des prisons disposent de cellules non fumeurs.